



Novembre 2007

Table des matières

Dans ce numéro...

- Système d'inscription directe - un point de vue canadien sur une solution basée aux États-Unis
- Regrouper ou ne pas regrouper
- Un message de notre chef de la direction

Auteur du présent numéro :

- Chardeep Minhas, directeur associé, Gestion des relations
- James Hinnecke, directeur, Gestion de produits
- Thomas C. MacMillan, président et chef de la direction chez CIBC Mellon

Système d'inscription directe - un point de vue canadien sur une solution basée aux États-Unis

À compter du 1er janvier 2008, tous les titres cotés sur les bourses américaines, y compris les sociétés canadiennes intercotées et leurs agents des transferts, doivent être admissibles au système d'inscription directe.

Le système d'inscription directe permet aux investisseurs de détenir des titres électroniquement, ce qui réduit les risques et les coûts reliés à la détention et au transfert de titres physiques. Afin de respecter l'échéance du mois de janvier, les émetteurs canadiens doivent s'assurer que les titres cotés aux États-Unis sont admissibles au système d'inscription directe :

- en participant au programme Fast Automated Securities Transfer (FAST) de la Depository Trust Company (DTC)
- en s'assurant que les règlements de la société ne limitent pas la détention de titres électroniquement
- en confirmant que leur agent des transferts est admissible à participer au programme FAST de la DTC

Les émetteurs qui ne se conforment pas aux exigences d'admissibilité seront sanctionnés et pourront être radiés de la cote selon la Securities and Exchange Commission (SEC).

Le fait de satisfaire aux exigences d'admissibilité du système d'inscription directe ne donne pas lieu à la participation automatique au système d'inscription directe. À l'heure actuelle, les émetteurs ont le choix de participer au système. Toutefois, il est possible que la SEC exige leur pleine participation dans le futur.

Pour un émetteur, la décision de participer au système dépend du nombre de détenteurs américains et des activités que ces émetteurs génèrent. Il est important de noter que le fait de quitter le système d'inscription directe à une date ultérieure pourrait donner lieu à de la confusion



parmi les intermédiaires financiers américains. De plus, des certificats devraient être émis pour les investisseurs dont les positions ont été converties sous forme d'inscriptions en compte.

L'expérience américaine

Les origines du système d'inscription directe datent des années 1960, lorsque les volumes d'échange accrus ont submergé le système américain de positions avec certificats.

Afin de gérer cette crise du papier, on a recommandé et adopté un dépôt central des valeurs. Cependant, ce n'est qu'en 1992 qu'une commission a été créée afin de déterminer si la technologie rendrait l'inscription directe possible. La commission recommandait fortement le système d'inscription directe, mais seulement comme un moyen additionnel offert aux détenteurs pour inscrire des titres.

En 1994, les critères d'inscription américains ont été changés afin de permettre aux sociétés américaines inscrites d'émettre des titres en utilisant le système d'inscription directe. En raison des changements apportés par les bourses aux règles, on s'attend à une augmentation du nombre d'émetteurs admissibles au système d'inscription directe passant de 2000 émetteurs en 2006 à plus de 10 000 émetteurs d'ici 2008.

Bien que l'utilisation du système d'inscription ait augmenté au fil des ans - certains agents des transferts estiment que 30 pour cent de leur registre est détenu dans le système d'inscription directe - la plupart de ces positions ont été créées par le biais d'événements déclenchés par les émetteurs comme les fractionnements d'actions et les réaménagements de capital. À l'heure actuelle, moins de deux pour cent de ces intervenants font des transactions au moyen du système d'inscription directe au cours d'une année. Par conséquent, les États-Unis n'ont pas constaté une vaste intégration et les participants du secteur continuent à travailler et à rendre le système plus attrayant et efficace.

Voici plusieurs avantages du système d'inscription directe :

- Permet un règlement plus rapide des transferts, car il n'est pas nécessaire de livrer des certificats à un courtier pour qu'ils soient traités par la DTC
- Élimine les risques et les coûts associés aux certificats (remplacement de certificats, demandes frauduleuses)
- Traite un grand nombre de positions efficacement
- Réduit les coûts des courtiers

Il pourrait y avoir des avantages futurs à ce système, car la confiance du secteur augmente. De plus, un règlement pourrait être adopté en ce qui concerne l'immobilisation et la dématérialisation [<http://www.sec.gov/rules/concept/s71304/stac061404.pdf>] du marché.

Parmi les désavantages du système d'inscription directe, notons :

- Un processus de transfert plus complexe pour les participants canadiens qui sont (ou qui ne sont pas) des participants à la DTC
- L'incapacité à mettre en gage des titres détenus dans le système d'inscription directe
- L'incapacité de regrouper le système d'inscription en compte et le réinvestissement des dividendes



Une solution canadienne?

Bien que le système d'inscription directe ne soit pas nouveau, c'est la première fois que les émetteurs canadiens intercotés sont obligés de s'y conformer. Le système d'inscription directe n'a pas d'équivalent canadien et pour participer, les investisseurs canadiens doivent faire affaire avec un courtier autorisé à participer à la DTC.

Cette question a soulevé des problèmes, car certains courtiers canadiens ne perçoivent pas le règlement par la DTC comme étant une pratique traditionnelle. De plus, il est possible qu'ils ne voient pas l'avantage du système d'inscription directe en l'absence d'une solution canadienne correspondante.

Bien que l'exigence d'admissibilité à la participation au système d'inscription directe soit obligatoire, le taux de participation actuel est faible. Plus les détenteurs acceptent l'idée des transactions sans papier, plus l'idée de la certification électronique des positions inscrites pourrait augmenter de façon exponentielle. Au Canada, cette augmentation pourrait donner lieu à la découverte d'un équivalent canadien à la solution américaine.

Par Charndeeep Minhas, directeur associé, Gestion des relations

Regrouper ou ne pas regrouper

Nos émetteurs nous posent souvent des questions au sujet de la fusion de comptes d'investisseurs, un processus connu sous le terme de regroupement.

Le regroupement de comptes peut survenir lorsqu'un nouvel investisseur est ajouté, ou une fois qu'il est devenu actionnaire. Cependant, CIBC Mellon regroupe des comptes seulement lorsque nous sommes certains qu'ils appartiennent au même investisseur.

Établissement de compte initial

CIBC Mellon a mis en place des contrôles pour comparer les nouvelles inscriptions d'investisseur aux inscriptions déjà présentes. Si la nouvelle inscription correspond à une inscription existante, les actions sont automatiquement consignées à ce compte.

S'il y a une différence à l'égard de l'inscription (par exemple, une initiale plutôt qu'un second prénom ou une adresse inscrite différemment) notre système permet aux spécialistes de l'entrée des données de choisir de consigner les actions à l'inscription existante ou de créer une nouvelle inscription.

S'il y a un doute à l'effet que les deux inscriptions ne soient pas pour la même personne, nous utilisons une approche conservatrice et nous créons un nouveau compte, à moins que l'investisseur ou son représentant ait donné des directives particulières.

Services aux investisseurs

Lorsqu'un investisseur veut regrouper des positions multiples et que CIBC Mellon reconnaît que les deux positions sont pour le même investisseur, nous pouvons (sur demande écrite) regrouper les deux inscriptions.

Notre système est doté d'un dispositif de protection qui émet un avertissement contre un regroupement et même empêche un regroupement si les renseignements sur l'investisseur ne



correspondent pas - par exemple, un nom, une adresse ou un numéro d'assurance sociale différents.

Souvent, nous produisons des listes d'investisseurs qui ont des comptes en double ou semblables. Ces listes sont utilisées pour déceler les situations où les renseignements de l'investisseur pourraient possiblement être combinés, afin de réduire les coûts des services pour l'investisseur.

De temps à autre, et avant le paiement d'un dividende, nous examinons automatiquement le registre des actionnaires et nous regroupons les comptes qui correspondent de façon évidente.

Regroupement des envois postaux aux investisseurs

On nous pose également des questions au sujet de la possibilité de regrouper les envois postaux aux différents investisseurs qui résident à la même adresse, mais en maintenant des inscriptions distinctes.

Ce processus, connu sous le nom de **householding** (regroupement par ménage), n'est pas permis en vertu des lois provinciales canadiennes sur les valeurs mobilières et même en vertu des lois constitutives de certaines sociétés. C'est le cas pour les positions inscrites et les positions non inscrites.

Nous espérons que ces renseignements vous ont été utiles, car une importante partie des responsabilités de CIBC Mellon à titre de registraire consiste à contrôler le nombre de comptes d'investisseur ainsi que les coûts des services afférents et de l'exécution de ces services..

Par James Hinnecke, directeur, Gestion de produits

Un message de notre chef de la direction

Le 1^{er} juillet 2007, The Bank of New York et Mellon ont fusionné leurs activités pour créer The Bank of New York Mellon Corporation - le principal fournisseur de services fiduciaires aux entreprises, avec 11 billions de créances sous administration, et un chef de file du marché des certificats de titre en dépôt avec plus de 1 270 programmes commandités. The Bank of New York Mellon est également le principal agent des transferts d'actions aux États-Unis. Cette correspondance avec nos principales activités nous permet d'être en bonne position pour :

- Rentabiliser les nouvelles relations et les nouvelles technologies afin d'offrir aux émetteurs canadiens une présence mondiale accrue et les occasions de fournir des solutions canadiennes aux émetteurs mondiaux.
- Puiser dans des ressources élargies, des connaissances et une profonde expérience afin de soutenir des solutions de financement souples et dynamiques.
- Améliorer l'expérience globale du client par le biais d'investissement dans les ressources et le capital dans nos principales activités.
- Démontrer l'engagement continu et développer nos activités.

Au cours des prochaines années, CIBC Mellon prévoit explorer de nouvelles occasions et de nouvelles capacités pour nos clients.



Alors que notre taille, notre ampleur et notre portée continuent à croître, nous maintenons notre engagement à travailler avec vous, nos émetteurs et vos investisseurs pour vous offrir ce qu'il y a de mieux en ce qui a trait aux connaissances, aux outils, aux compétences et à l'expertise afin de vous aider à réaliser vos objectifs.

Par Thomas C. MacMillan, président et chef de la direction chez CIBC Mellon

* * *